

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ere SESSION ORDINAIRE POUR 2015**

**REUNION DU 9 AVRIL**

**N° 2015/O1/016**

**REPONSE DE M. PIERRE GHIONGA**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME FABIENNE GIOVANNINI**

**OBJET :**     **Modification de l'organisation des conseils scientifiques opérant au sein des réserves naturelles de Corse.**

Mme la Conseillère, vous soulignez à juste titre l'importance des Réserves Naturelles de Corse et le travail remarquable effectué dans la Réserve Naturelle de Scandola. Vous avez ainsi mis en exergue ces laboratoires exceptionnels que sont ces territoires pour les scientifiques et les experts du monde entier et vous souhaitez soutenir les actions d'amélioration des connaissances comme outils d'aide à la décision pour les gestionnaires.

En Corse, il existe déjà de nombreuses structures dotés de « Conseils Scientifiques » qui oeuvrent aux côtés des gestionnaires d'espaces naturels pour les conseillers dans les méthodes et les outils de gestion de ces territoires.

La superposition de nombreux dispositifs de protection ou gestion, et donc autant de modes de gouvernance sur un même territoire, est souvent source d'incompréhension de la part des élus et du public. Chacun s'est accordé sur la nécessité de simplifier et de rationaliser dans un souci d'une meilleure appropriation par les opérateurs et usagers.

Ainsi, à l'échelle d'un même territoire plusieurs entités dont le Syndicat Mixte du PNRC est gestionnaire sont dotées de conseils scientifiques, le Parc Naturel Régional de Corse, la Réserve Naturelle de Scandola, la réserve Man and Biosphère (MAB) du Fangu.

Les Conseil Scientifiques sont habituellement majoritairement composés d'universitaires locaux et d'experts dans des domaines variés en lien avec les problématiques de chaque site. Ils assistent le gestionnaire du site et l'instance de

gouvernance dans toutes les décisions de gestions. Ils sont souvent propre à un site mais peuvent également être commun avec d'autres espaces protégés comparables (autres réserves naturelles, parcs nationaux, etc). Les gestionnaires de sites les sollicitent sur des problématiques scientifiques mais également sur des questions d'impacts de travaux ou sur toute autre action exercée sur le site. Ils permettent également d'inscrire les territoires dans un réseau de projets scientifiques à l'échelle locale, nationale voir internationale sur diverses thématiques.

Profitant de la simultanéité de renouvellement de ces instances, il a été convenu, de façon concertée, d'envisager une proposition innovante pour asseoir un nouveau mode de gouvernance, plus rationnel, plus efficace et plus adapté aux enjeux des territoires.

Le PNRC représente aujourd'hui, une superficie de 350 510 hectares, soit près de 40 % de l'île avec 26 700 habitants sur 145 communes adhérentes. A l'heure de la refonte de sa charte, il affiche un souci de cohérence et d'opérationnalité. Les propositions innovantes tendant vers cet objectif ne peuvent, vous en conviendrez, qu'être saluées et soutenues.

Sur le volet organisationnel il est donc proposé de tendre par étapes vers la fusion des conseils scientifiques, et ce, afin de permettre de rationaliser et de mieux coordonner l'encadrement scientifique.

Cette possibilité de fusion fait partie des modalités de simplification figurant dans le dernier guide de la Fédération des parcs concernant les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux.

A cet effet, l'intégralité des membres des trois Conseils Scientifiques sus-cités, ont été sollicités. Comme vous le soulignez, et afin de répondre à la demande du président du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle de Scandola, il a été prévu de rajouter de nouveaux membres afin de « féminiser, rajeunir et faire une plus large part aux spécialistes des sciences humaines et aux enseignants chercheurs de l'université de Corse ».

Vous exprimez, madame la conseillère, des craintes, des entraves administratives, voire politiques, je vous rassure sur ce point, c'est l'action scientifique au service de la gestion et l'efficacité qui sont privilégiées. Les craintes de certains scientifiques ne me paraissent pas légitimes à moins qu'elles ne soient motivées, non pas par la composition, mais par les dispositions générales déontologiques d'éligibilité des candidatures.

En effet, à l'instar du conseil scientifique du syndicat mixte du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui précise dans son règlement intérieur : « Le Conseil scientifique et de prospective n'a pas la compétence d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études qu'il aura lui-même sollicitées auprès du Parc. Individuellement, les membres du Conseil scientifique et de prospective ne pourront prétendre à répondre à des appels d'offres du Parc sur les sujets proposés par le Conseil scientifique et de prospective », nous avons souhaité préciser lors de l'appel à candidature ce point important.

Je peux aujourd'hui vous rassurer, sur 36 scientifiques qui ont donc été récemment contactés, 21 ont déjà répondu dont 16 favorablement.

Il ne semble donc pas que cette nouvelle procédure tende vers l'éviction du plus grand nombre sauf à refuser de participer à une expérimentation d'une nouvelle gouvernance scientifique.

Bien au contraire, nous allons vers une clarification administrative non seulement du positionnement de ces instances mais aussi de leurs membres dans leur mission afin d'émettre des avis d'expert totalement neutres. Cette expérience pourrait être réitérée notamment sur les espaces gérés par l'OEC dans l'extrême sud

Je vous remercie.